

**MAIRIE DE L E V E N S**  
REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté – Egalité - Fraternité  
Département des Alpes-Maritimes  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du 10 juillet 2025*

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 juillet, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Antoine VERAN, Maire de Levens, qui constate que le quorum est atteint, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Mme Michèle CASTELLS, Mme Ghislaine BICINI, Mme Ghislaine ERNST, M. Jean-Claude GHIRAN, Mme Monique DEGRANDI, Mme Danièle TACCONI, M. Georges REVERTE, Mme Evelyne ABEL DIT DELAMARQUE, Mme Jeanine PLANEL, M. Didier GIORDAN, Mme Maïmouna BONNEFOND, Mme Claude MENEVAUT, Mme Suzanne URRUTY, M. Eric BERNIGAUD, Mme Sonia MARTIN CASANOVA, M. Gilles MAIGNANT, M. Eric GIRARD, M. Nicolas BRAQUET, Mme Sophie LALOUM, M. Yan VERAN, M. François Dominique SEINCE, M. Jean-Louis MORENA.

Étaient représentés : M. Thierry MIEZE a donné pouvoir à Mme Maïmouna BONNEFOND,  
M. Michel BOURGOGNE a donné pouvoir à Mme Evelyne ABEL DIT DELAMARQUE,  
M. Régis GUILLAUME a donné pouvoir à Mme Danièle TACCONI,

Absente : Mme Aline BAILLOT

Mme Michèle CASTELLS est désignée Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers : en exercice : 27 / Présents : 23 / votants : 26.

Rapporteur : Mme Michèle CASTELLS.

\*\*\*\*\*

**2 - PLAN DE FORMATION 2025 DE LA COMMUNE DE LEVENS**

\*\*\*\*\*

**Vu** le Code Général de le Fonction Publique, notamment le Titre II relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie, articles L421-1 à L424-1,

**Vu** le Code General des Collectivités Territoriales,

**Considérant** l'avis favorable du Comité technique du 13 mai 2025 placé au Centre de Gestion des Alpes Maritimes,

\*\*\*\*\*

Le plan de formation détermine le programme d'actions de formation à court terme pour les agents de la commune de Levens, il est un outil de la gestion des ressources humaines.

Il regroupe les catégories d'actions suivantes :

- les formations statutaires obligatoires : intégration et professionnalisation,
- les formations spécifiques : liées à l'hygiène et la sécurité, syndicales, liées au cadre d'emploi,
- les formations non obligatoires : perfectionnement, liées au Compte Personnel de Formation, les préparations aux concours et examens professionnels...

Le plan de formation 2025 a pour objectifs principaux :

- de répondre aux exigences nouvelles résultant des évolutions réglementaires, notamment en matière de sécurité et d'accessibilité,
- de satisfaire aux obligations en ce qui concerne les formations statutaires,
- de renforcer l'hygiène et la sécurité au travail au vu des activités des agents,
- de contribuer aux évolutions promotionnelles des agents,
- d'accompagner par la formation, les projets municipaux.

Ce document résulte d'une analyse et d'une synthèse des besoins des services et des agents, à partir du recensement des demandes de formation des agents lors de l'entretien professionnel et du recueil des besoins auprès des responsables de service pour l'année 2025.

Il est précisé que le plan de formation, annexé, présente les formations retenues pour l'année 2025, mais que ce plan pourra être ajusté en cours d'année en fonction des recrutements, de l'offre du CNFPT, des formations acceptées par le CNFPT, des évolutions des projets municipaux, de l'actualité juridique et des évolutions de carrière et de fonction.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

- D'approuver le plan de formation des agents de la commune de Levens, ci annexé, pour l'année 2025 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs ;
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Fait à Levens, les jour, mois et an susdits,

Le Maire,  
Antoine VERAN.

